



Subaquatique Club de la Côte des Nacres

Port de plaisance 20145 Solenzara

FFESSM N°0420021 / Etablissement sportif DRJS N° 02A99ET0014
scn@wanadoo.fr www.sccn-solenzara.org

Assemblée générale

L'Assemblée Générale du Subaquatique Club de la Côte des Nacres s'est tenue le samedi 23 février 2019 à Solenzara, chaque membre du club ayant reçu par courrier et dans les délais voulus une convocation ainsi qu'une copie du rapport moral du Président et du rapport financier de la Trésorière.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19h10 par Jean-Luc GISSELAIRE qui remercie les membres du Club pour leur présence.

Le secrétariat de séance est confié à Cécile PHILIBERT.

-Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale 2017 du 10 février 2018.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

-Rapport moral du Président

Jean-Luc GISSELAIRE présente à l'assemblée le bilan quantitatif de l'année 2018 et souligne que le nombre de licenciés est en baisse tandis que le nombre d'adhérents est en hausse.

Le Club compte, fin 2018, 169 adhérents et a délivré 117 licences. Ont été effectuées 1307 immersions, toutes plongées confondues, ainsi que 130 sorties bateau.

Le Président donne ensuite le détail des formations et des qualifications : l'équipe pédagogique a délivré 34 brevets et certifications (Niveau I, II, RIFAP).

Jean-Luc GISSELAIRE présente ensuite les activités techniques menées :

- une formation « R.I.F.A.P. animée par Antoine Grisoni.
- Une formation « TIV » animée par Yves Gaudemard et François Alin.
- Séances de contrôle visuel. Pour mémoire tous les propriétaires de bouteilles doivent être licenciés le jour du contrôle pour bénéficier de ce service.
- séances de contrôle visuel.
- contrôle par un professionnel de la moitié des détenteurs.
- maintien du service Nitrox pour les plongeurs qui ont une préconisation médicale.
- Travaux sur la coque du bateau effectués par Jean-François Michel.

- Maintenance du site internet et de la page Facebook par Eric
- présence aux A.G. départementale, régionale et nationale de la FFESSM .

Viennent ensuite les activités administratives et conviviales :

- réunions du Comité Directeur
- une après-midi « galette des rois ».
- une soirée « Fête de la musique ».

Suite à la réunion du Comité Directeur voici les prévisions d'activités et d'investissement pour 2019 :

- reconduction des tarifs 2018
- formations N3, N2 et N1 et RIFAP
- renouvellement de quelques combinaisons
- la révision de la moitié des détenteurs
- participation aux A.G. départementale et régionale de la FFESSM.
- participation à la manifestation «Salon de la pêche » en octobre 2019 .
- après-midi « galette des rois » organisée le 6 janvier.
- fête de la musique
- mise en place sur e site internet du Club d'un lien vers une boutique en ligne.
- confection de cintres.
- Travaux d'étanchéité sur le capot moteur du bateau.

Jean-Luc GISSELAIRE évoque ensuite la problématique du « renouvellement » des moniteurs au sein du Club.

Il informe aussi l'assemblée de la délégation de service public à venir pour la gestion du port de plaisance de Solenzara qui est susceptible de générer des dépenses supplémentaires pour le Club.

Le rapport du Président est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

-Rapport financier de la Trésorière

Jean-Luc GISSELAIRE salue le travail de Cécilia MICHEL .

Le bilan 2018 est présenté. L'assemblée examine la trésorerie disponible, les dépenses et les investissements.

Le rapport de la Trésorière est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

L'assemblée donne le quitus à la Trésorière

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Jean-Luc GISSELAIRE lève la séance à 19H45.

La secrétaire
C.PHILIBERT

